Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 28 avril 2022

Absent et excusé : Michel MAHIEU et Carine BOCQUET.

La séance est ouverte à 18 h 30. Le Président interrompt directement la séance et cède la parole à Monsieur Philippe HOOREMAN, Commissaire-Divisionnaire de la Zone de Police du Tournaisis en présence de Monsieur Philippe OVAERE, Commissaire de Police à Antoing.

1. Zone de Police

Monsieur OVAERE présente tout d'abord Monsieur Vincent BILLOUEZ, nouvel inspecteur de Police de proximité à Antoing, arrivé depuis le 1^{er} janvier 2022 suite au départ sous conditions NAPAP avant sa mise à la pension de Monsieur Luc VANDEMERGELE. Monsieur BILLOUEZ sera plus spécifiquement attaché au village de Maubray.

Le Président cède ensuite la parole à Monsieur le Commissaire Divisionnaire pour la présentation du bilan zonal 2021.

Monsieur HOOREMAN rappelle que, suite à la crise sanitaire, la présentation du jour n'a plus été faite depuis 2 ans. Il signale que la zone de police a gagné en capacité d'action puisque la police fédérale a mis en place une nouvelle unité qui s'occupe du transfert de détenus, la surveillance des salles d'audience et du Palais de Justice de Tournai. Cette unité, forte de 7 à 10 policiers permet à la zone de ne plus déférer que un voire deux policiers à cette tâche. Au niveau événementiel et festif, la zone a également récupéré en capacité puisque cela était interdit durant la crise sanitaire. Depuis lors, les choses ont bien repris, et plus particulièrement dans le centre-ville de Tournai...

Au niveau des effectifs au 1^{er} mai 2021, par rapport à la norme KUL qui est de 242,5 ETP, il y a actuellement 240,8 ETP à la zone. Avec les recrutements en cours, la norme devrait être atteinte dans les mois qui viennent. Les chiffres parlent néanmoins de 253 policiers mais 12 d'entre eux sont actuellement en prépension sous les conditions NAPAP. Au niveau du cadre administratif et logistique, on recense 49 personnes dont la secrétaire du Collège et du Conseil pour 45,8 ETP (par rapport à la norme, on devrait se situer entre 48 et 50 ETP). Hors cadre, il s'agit du personnel d'entretien. Il est à noter que, et cela durera encore quelques années, plus de 50 % des agents ont plus de 45 ans ce qui n'est pas sans causer des problèmes organisationnels (dispenses de week-ends et nuits, services allégés, indisponibilités...). Quant au budget, il est continuellement en hausse et les divers sauts d'index ne vont pas arranger les choses. En effet, une première estimation budgétaire avec deux sauts d'index (mais il pourrait y en avoir 3...) annonce une hausse de près de 700.000 €.

Au niveau des priorités du plan zonal de sécurité, c'est Monsieur HOOREMAN qui l'établit sur base de statistiques et de demandes émanant des autorités administratives c'est-à-dire des Bourgmestres, du Procureur du Roi ou encore des collègues de la Police Fédérale. La première priorité judiciaire est la lutte contre les stupéfiants. Les stupéfiants sont sans aucun doute le plus gros problème à gérer sur la zone, en particulier sur Tournai. Une priorité avec deux axes principaux : l'axe répressif et un axe communication via des conférences dans les établissements scolaires. Depuis 3 ans, le nombre de dossiers est stable dont 313 en 2021. Ce chiffre n'a pas diminué malgré le Covid. Il s'agit d'un trafic très lucratif, on parle de plusieurs milliers d'euros par jour et par bande... Celles-ci proviennent souvent du Nord de la France et paient les toxicomanes tournaisiens avec des doses de drogue. Cela se passe en rue dans des lieux de rassemblement, dans des appartements et, depuis la reprise de la vie festive, dans les discothèques même si cela a fortement diminué dans ces établissements. Pour Antoing, on en

est à 6 dossiers. Depuis un an, il y a un référent « stupéfiants » dans tous les commissariats de proximité. Une réunion multiservices est organisée par mois de façon à ce que les dossiers gérés par les proximités et l'intervention ne nuisent pas aux enquêteurs. Sur les 3 dernières années, il y a eu 120 opérations ont été menées et amenant à la délivrance de 187 mandats d'arrêt. Au niveau des saisies, le business marche bien... Quand on parle de mandat d'arrêt, il s'agit de personnes interpellées, présentées au juge d'instruction et qui vont faire un séjour en prison. A ce sujet, le Commissaire-Divisionnaire souligne le parfait fonctionnement de la chaîne sécurité puisque les policiers travaillent sur le terrain. Ils sont appuyés par le Parquet, suivis également par le Magistrat Instructeur et les condamnations sont de plus en plus élevées. Cela marque un signal fort envers ces dealers français. Ceux-ci s'approvisionnent via les Pays-Bas et font aujourd'hui parfois appel à des mineurs de 13-14 ans pour perpétrer leurs méfaits. Ils recrutent également des gens en région parisienne pour venir dealer à Tournai.

La deuxième priorité est l'insécurité routière. Outre la répression via les contrôles, la zone effectue également diverses missions de communication dans des écoles avec un public plus ciblé et de prévention. Au niveau de l'évolution des accidents avec lésions corporelles, ceux-ci ont fortement chutés en 2019 et surtout 2020 en raison de la crise sanitaire et l'arrêt des festivités. Ces chiffres sont repartis à la hausse en 2021. On déplore 5 victimes en 2021 (4 en réalité car une a eu lieu sur terrain privé). Les chiffres restent néanmoins bien en deçà du pic connu en 2018. Près de 22 % des accidents concernent des usagers dits « faibles » à savoir cyclistes et piétons. Sur Antoing, le nombre d'accidents reste stable et le nombre de victimes baisse légèrement. Le créneau horaire de 16-20 heures pose vraiment problème en semaine et le samedi. Les chiffres montrent également l'impact de la vie festive. En effet, d'habitude, le créneau horaire 0h00 – 6 h00 la nuit est problématique alors qu'il ne l'a pas été durant la crise. En ce qui concerne la campagne BOB, elle n'a pas eu lieu en 2020 et a repris lentement en 2021. Par contre les chiffres de 2019 sont faussés car ils comprennent également les prétests.

En ce qui concerne les chiffres liés au Covid, la zone a rédigé 3.000 procès-verbaux dont 174 sur Antoing mais les services ont fait un maximum de prévention (le nombre de PV aurait pu atteindre les 60.000...). La gestion du Covid a été très problématique pour les agents car les règles ont sans cesse été modifiées et sujettes à interprétation.

Les escroqueries par internet explosent depuis deux ans, y compris sur Antoing. Il s'agit de personnes victimes de fraude à la carte bancaire ou d'arnaques suite à des achats effectués sur certains sites. Une réflexion est en cours pour effectuer une campagne de prévention. Ce n'est pas faute de faire passer des messages, notamment sur le site de la police, mais ceux-ci ne semblent pas passer car de nombreuses personnes sont encore victimes de ces fraudes et parfois avec des sommes conséquentes. Par ailleurs, les enquêtes sur ce genre de méfaits sont très énergivores mais la zone de police doit s'adapter à l'évolution de la criminalité et les moyens ont été mis en place.

Au niveau des violences intrafamiliales, les chiffres pourraient laisser penser que la zone du Tournaisis échappe à la règle qui veut que ces violences soient en augmentation. Que du contraire! En effet, si l'on regarde les chiffres sur les violences intrafamiliales entre partenaires et ex-partenaires, ils apparaissent clairement à la hausse. C'est une problématique dont le suivi est important tant au niveau des policiers que des assistantes sociales. Dans les commissariats périphériques, il y a une permanence d'une assistante sociale 1 fois par semaine.

Au niveau des nuisances de quartier, on se rend compte de l'importance désormais prises par les sanctions administratives reprises dans le Règlement Général de Police (RGP). Elles sont

en forte hausse par rapport à 2017. On y distingue les sanctions administratives pour le stationnement des autres infractions au RGP (essentiellement l'alcool sur la voie publique, la mendicité/situation des SDF et l'urine sur la voie publique). Pour l'ensemble de la zone, 66 % des PV concernent la consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique. Pour Antoing, on constate une augmentation régulière des PV pour stationnement. Au niveau des coups et blessures-bagarres, les chiffres ont évidemment baissé en 2019 et 2020 pour repartir à la hausse en 2021. De façon générale, on constate une augmentation des scènes de coup que ce soit suite à un conflit de voisinage ou sur la voie publique suite à la vie festive. Cela a bien augmenté sur Antoing également. Les vols avec violence sur la voie publique évoluent de la même manière (baisse en 2019 et 2020 et remontée en 2021) mais cela reste bien en deçà des pics observés en 2016 et 2018. Ces vols avec violence sur la voie publique, c'est par exemple l'arrachage d'un sac d'une personne promenant sur la rue. C'est un problème peu présent sur Antoing et aucun fait de ce genre n'a été à regretter en 2021. Les actes de vandalisme sont quant à eux en très forte baisse. Il n'y a à priori pas d'explication claire, nette et précise à cette baisse mais on peut se demander si l'installation de système de vidéosurveillance par caméras n'en est pas le responsable. Les gens savent désormais qu'ils sont filmés en toute une série d'endroits et que leurs méfaits pourraient être constatés en visualisant les images.

Les vols dans habitation ont chuté en 2020 car les gens restaient plus chez eux à cause du Covid mais c'est reparti à la hausse en 2021 mais on devrait rester en-dessous du pic atteint en 2017. Sur Antoing, on passe de 28 à 35 mais c'est probablement l'effet d'une bande qui a agi quelques jours sur l'entité. On observe les mêmes tendances pour les criminalités violentes mais celles-ci restent stables sur Antoing. La criminalité violente reprend les vols avec violence sur la voie publique plus d'autres phénomènes tels les home-jacking ou les braquages de magasin.

A nouveau même tendance pour les vols de véhicules. Par contre, les vols dans véhicules ont fortement baissé en 2020 mais se sont stabilisés en 2021. A nouveau, on peut se demander si les vidéo-surveillance ne sont pas à l'origine de cette chute. Les vols à l'étalage ont connu une croissance importante en 2019 mais ont bien baissé suite au Covid. En ce début de 2022, ils repartent à la hausse. Les vols à la tire concernent essentiellement la Ville de Tournai aux abords des périmètres des quais et touristiques.

Au niveau du fonctionnement interne, le Commissaire Divisionnaire insiste sur l'effort fait en matière de formation car les procédures sont de plus en plus complexes. Focus est une plateforme informatique qui a été développée sur la zone de police d'Anvers et qui va être implémentée dans toutes les zones de police y compris fédérales. Les formations sont en cours mais sont très énergivores. Une nouvelle enquête sur la charge psychosociale sera lancée en 2022, la dernière datant de 2013. L'accent a été mis avec succès sur les opérations marketing pour obtenir des candidats lorsque des emplois sont ouverts. Ainsi, pour 4 postes d'inspecteur au service intervention, 8 candidats se sont manifestés. Le télétravail a fait son apparition avec la crise sanitaire. Il est désormais repris dans le ROI pour les postes qui le permettent à raison d'une journée ou deux demi-journées par semaine.

Au niveau des infrastructures, les dossiers avancent. Le cahier des charges pour le nouveau commissariat aux Bastions sera présenté au prochain Conseil de zone, le commissariat de Templeuve sera occupé fin juin et pour celui de Brunehaut, les travaux viennent de débuter pour une occupation prévue en mars 2023. Pour celui d'Antoing, la procédure de transfert du terrain par bail emphytéotique envers la zone est imminente. Un investissement informatique a été effectué pour permettre la poursuite du télétravail.

En 2021, le taux d'absentéisme était d'un peu plus de 11 %. Si on retire les accidents de travail, on est à 9,3 %. Ces chiffres, s'ils apparaissent importants, ont été fortement impactés par le Covid, celui-ci ayant un moment donné touché près de 20 % des effectifs. Le maintien de l'ordre sur l'espace public en heures de travail avait fortement diminué en 2020 suite à la suppression des festivités mais a fortement été influencé par la gestion des centres de vaccination. Au niveau des arrestations judiciaires et administratives, on constate une nette augmentation des arrestations judiciaires et les journées de nos policiers sont bien remplies. Sur base annuelle, le service d'enquête a amené à la délivrance de 115 mandats d'arrêt dont une majorité dans le domaine des stupéfiants. Les contrôles multidisciplinaires s'organisent de plus en plus avec l'Afsca, le SPF Finances, le SPF Santé, les lois sociales ou encore les sociétés de gardiennage. Enfin, au niveau du PLP d'Antoing, le sentiment d'insécurité a diminué tout comme le nombre de procès-verbaux. Ces chiffres pourraient laisser croire que ce PLP ne sert à rien mais, quand on fait l'analyse avec le S.A.I.S. (service d'aide à l'intégration sociale) et l'agent référent, on constate que ce PLP améliore la cohésion sociale dans le quartier et il faut donc encourager son maintien.

Le Président remercie le Commissaire Divisionnaire pour la qualité de son exposé et précise que le bail emphytéotique pour céder le terrain à la zone de police en vue d'y construire le nouveau commissariat sera présenté au Conseil du mois de mai prochain. Il sera disponible pour la zone dès le 1^{er} juin prochain.

Monsieur VINCENT signale que cet exposé démontre que la Ville d'Antoing est un espace où il fait bon vivre. On n'y constate plus de vols en série comme on a pu le connaître par le passé. Aux questions de Monsieur VINCENT, le Commissaire Divisionnaire et le Commissaire OVAERE précisent que les 200 PV Covid sont essentiellement liés au non-respect du port du masque pour Tournai et à l'interdiction de rassemblement pour Antoing. Avec des amendes judiciaires à la clé. En matière de dénonciation, cela reste marginal. Les vols de vélos sont peu nombreux et leur marquage est actuellement moins élevé. Par contre, le marquage des remorques est en nette hausse. Pour ces différents marquages, des jours et heures sont annoncés mais les personnes également prendre rendez-vous. En ce qui concerne le bruit généré par des petites motos et mobylettes, le Commissaire Divisionnaire précise que des contrôles ponctuels pourront être organisés. Un rouleau permet de vérifier la vitesse maximale de l'engin. Il est important de relayer les diverses nuisances constatées vers les services de police.

Monsieur VIVIER signale que les résultats en matière de stupéfiants sur Antoing semblent rassurants. Au niveau de l'insécurité routière, Monsieur HOOREMAN précise que des contacts sont établis avec les communes et le SPW lorsque l'on cible des problèmes particuliers tel qu'un éclairage public défectueux ou insuffisant. Monsieur VIVIER précise que les zones de Ravel sont particulièrement à surveiller. Par ailleurs, il félicite les services de police pour la gestion de la crise Covid. A la question de Monsieur VIVIER concernant les escroqueries sur internet, Messieurs HOOREMAN et OVAERE précisent qu'il y a plusieurs publics cibles allant du citoyen à l'entreprise et aux administrations publiques (communes, hôpitaux, services fédéraux,...). Des informations sont diffusées sur la page facebook de la zone. Au niveau de l'arrondissement judiciaire, un groupe de travail a été mis en place pour mettre au point une information préventive en fonction du type de fait et du type de cible. Par ailleurs, ces arnaques ne touchent pas que les personnes les plus précarisées mais aussi des universitaires. L'information pourrait être diffusée sur le bulletin communal.

Par rapport aux amendes administratives, Monsieur VIVIER signale que les statistiques ne montrent pas de problème particulier avec les déchets sur la voie publique tout comme la vitesse ou le bruit de motos. Monsieur HOOREMAN précise que le non-respect des vitesses et du bruit d'un véhicule ne sont pas des infractions au Règlement Général de Police. Monsieur OVAERE ajoute que les sanctions administratives sont essentiellement liées à des infractions en matière de stationnement et plus particulièrement dans les stationnements limités dans la Grand'Rue. Au niveau des déchets, il faut soit trouver une preuve soit prendre la personne sur le fait.

A la question de Monsieur VIVIER sur l'intérêt des caméras fixes ou mobiles, Monsieur HOOREMAN précise que les caméras mobiles sont intéressantes lorsqu'il y a un phénomène émergeant à un endroit non surveillé mais la zone utilise principalement des caméras fixes. Le Président ajoute que la Commune utilise régulièrement ses caméras mobiles. Les caméras fixes installées dans Antoing ont déjà permis de résoudre plusieurs cas d'accidents avec délits de fuite ou de vols et/ou dégradations dans et sur véhicules. Le Président ajoute que la volonté du Collège est de poursuivre les investissements en matière de surveillance par caméras.

A la question sur la norme KUL, Monsieur HOOREMAN confirme que le staff est tout proche de ce chiffre mais il y a un problème au niveau du recrutement d'officiers. Par ailleurs, la norme KUL ne correspond pas aux besoins surtout si le Fédéral continue à se décharger de certaines missions vers la police locale. Pour répondre aux besoins, il faudrait sérieusement revoir le cadre à la hausse et une récente étude a démontré qu'il faudrait 25 agents en plus. En ce qui concerne la problématique des 4/5ème temps, c'est tout simplement qu'il faut 5 agents dans cette situation pour pouvoir engager quelqu'un et cela prend du temps.

Agent traitant: Pascal DETOURNAY

Politique responsable: Bernard BAUWENS

2. CPAS

Commission Locale pour l'Énergie (CLE) – rapport pour l'année 2021

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance et à approuver le rapport d'activités de la CLE.

Monsieur BILLOUEZ précise que le service énergie a été amené à traiter 7 saisines de CLE durant l'année 2021.

Grâce au travail du service social et des médiateurs de dettes, elles ont quasi toutes été annulées. En effet, une seule réunion pour la CLE a été organisée en 2021 et cela ne concernait qu'un seul dossier.

Monsieur DENAYER signale, qu'à dater du 01/09/2022, les compagnies devront passer par un Juge de paix avant de pouvoir couper l'alimentation. Monsieur BILLOUEZ précise que la CLE agit avant la coupure.

Monsieur VINCENT rappelle avoir demandé lors d'un précédent Conseil de pouvoir obtenir une information sur l'évolution des RIS sur l'entité. Monsieur BILLOUEZ précise qu'il en parlera lors de la présentation du compte 2021 du CPAS lors du prochain Conseil Communal.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

3. Règlements communaux

a) Règlement redevance sur la demande et la recherche de documents et/ou renseignements administratifs – modifications

Suite au conflit armé en Ukraine, une Circulaire a été adoptée le 18 mars 2022 relative au contrôle des personnes candidates à l'hébergement de personnes fuyant ce conflit.

Une série de directives y sont reprises et notamment celle, pour la Commune, de contrôler le casier judiciaire des candidats hébergeurs.

Dès lors, il est proposé au Conseil communal de voter la gratuité de la délivrance de casier judiciaire pour les candidats hébergeurs d'exilés ukrainiens.

Il est également proposé de profiter de cette modification pour adapter les tarifs du service urbanisme et logement.

Rajout d'une exonération à l'article 3 comme suit :

Article 3 – Ne sont pas visés:

- la délivrance de casier judiciaire pour les candidats hébergeurs d'exilés ukrainiens.

Monsieur VINCENT ne comprend pas pourquoi se limiter à l'accueil d'hébergés ukrainiens. Le Directeur général précise que cette proposition vient de la circulaire qui impose aux candidats hébergeurs de nous fournir ce document. Devant cette obligation, il semble déplacé d'en réclamer les frais.

A l'unanimité, le Conseil approuve la modification de l'article 3 comme suit :

Article 3 – Ne sont pas visés:

- la délivrance de casier judiciaire pour les candidats hébergeurs d'exilés.

Le Président précise qu'il est également demandé au Conseil de modifier les demandes des services urbanisme et logement prévu à l'article 4 comme suit :

TRAITEMENT DES DEMANDES DE PERMIS (SERVICES URBANISME ET LOGEMENT)	
Par demande de permis d'urbanisme nécessitant la consultation d'un ou plusieurs services : - sans création de logement - avec création de logement(s)	- 100 EUROS - 100 € /logement
Pour les autres demandes de permis d'urbanisme (sans avis)	35 EUROS
Par lot prévu dans un permis d'urbanisation	100 EUROS

Par logement ajouté au permis d'urbanisation initial (pour les modifications de permis d'urbanisation)	100 EUROS
Pour le permis intégré	125 EUROS
Pour le permis de location	125 EUROS
Pour le renseignement urbanistique	25 EUROS

A la question de Monsieur DENAYER concernant les demandes de permis d'urbanisme nécessitant la consultation d'un ou plusieurs services, le Directeur Général précise qu'il n'y avait pas de distinction dans le précédent règlement. A l'intervention de Monsieur VIVIER, le Directeur Général précise que les frais réclamés couvrent à peine les coûts réels.

Par 15 voix pour et 2 abstentions (Messieurs VIVIER et DENAYER), le Conseil approuve ce point.

b) Règlement redevance sur les demandes d'activités en application du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement - modifications

Vu le nombre de courriers à envoyer concernant les enquêtes en matière de permis d'environnement et l'augmentation des frais postaux y afférant, il est proposé au Conseil communal d'augmenter le montant des redevances pour les demandes de permis d'environnement comme suit :

<u>Article 3</u> – Le montant de la redevance est fixé en fonction des frais réellement engagés par la Commune sur présentation d'un justificatif avec, toutefois, les minima forfaitaires suivants :

- 1.000 euros par permis d'environnement pour un établissement de l^{ère} classe
- 200 euros par permis d'environnement pour un établissement de 2^e classe
- 3.000 euros par permis unique pour un établissement de 1ère classe
- 200 euros par permis unique pour un établissement de 2^e classe
- 50 euros par déclaration pour un établissement de 3^e classe
- 100 € par article 65 (hors demandes introduites par le fonctionnaire technique)

A la demande de Monsieur DENAYER, le Président précise que l'article 65 vise la modification des conditions d'exploitation. Monsieur DENAYER signale que les prix augmentent pour les demandes les plus simples, avec une probable justification des frais administratifs, mais les gros dossiers n'évoluent pas. On peut cependant supposer que les grosses entreprises ont des moyens autres que les petites entreprises.

A la question de Monsieur CHEVALIER, le Directeur Général précise qu'il y a eu une augmentation des frais postaux ainsi que l'obligation d'utiliser la voie du recommandé pour l'envoi des courriers, ce qui est évidemment plus cher que le courrier simple.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

4. Marché public

Marché de service – exploitation du Club House de la Marina – modifications du Cahier Spécial des Charges

Le Conseil communal est invité à approuver les 2 modifications suivantes apportées aux critères de sélection du marché de service « Exploitation du Club House de la Marina » :

La capacité financière et économique du soumissionnaire

N	Critères de sélection	Exigences minimales	Documents à joindre à l'offre
		Le chiffre d'affaire global réalisé au cours des 3	Annexe C (B), Section A
1	cours des trois derniers	minimum 300.000 150.000 euros HTVA pour les 3	Le soumissionnaire joindra à son offre une déclaration concernant son chiffre d'affaires annuel global, réalisés au cours des trois derniers exercices.

Bien que les exigences minimales aient été proportionnées à l'estimation globale du marché, la rectification se justifie par le fait que nous sortons d'une période de 2 années de confinement COVID pendant laquelle les établissements du secteur HORECA étaient fermés. Il est donc préférable de revoir à la baisse l'exigence minimale à hauteur de $150.000 \in HTVA$ pour les 3 dernières années cumulées (au lieu de $300.000 \in HTVA$) afin de s'assurer d'obtenir des offres.

Capacité technique et professionnelle du soumissionnaire

N°	Critères de sélection	Exigences minimales	Documents à joindre à l'offre
2	Références de services similaires à ceux auxquels se réfère le présent cahier des charges, prestés au cours des trois dernières années	Nombre de références minimales: 1 référence minimum Montant minimal de la référence: référence de gestion et d'exploitation d'un restaurant établissement HORECA d'un chiffre d'affaire annuel de minimum 100.000 euros HTVA au cours des 3 dernières années.	Annexe C (B), Section B Le soumissionnaire joindra à son offre une liste des principaux services prestés au cours des trois dernières années Pour chaque référence, il sera mentionné: le lieu, l'objet, le type d'exploitation, le montant du Chiffre d'affaires, la modalité contractuelle, le nombre de visiteurs, la date ou période d'exécution, les coordonnées du concédant/propriétaire en précisant s'il s'agit d'un domaine public ou privé.

La rectification se justifie par le fait de ne pas restreindre l'accès au marché aux seuls restaurateurs mais bien de l'étendre à l'ensemble des tenanciers des établissements HORECA.

L'objectif est ici de s'assurer une mise en concurrence la plus large possible et de permettre notamment aux tenanciers de brasseries de répondre à l'appel d'offre pour cette concession.

A l'intervention de Monsieur VINCENT, le Directeur général précise que la modification porte sur les critères de sélection qualitative afin d'élargir le champ des candidats potentiels, le terme restaurateur étant trop restrictif par rapport au terme Horeca bien plus large. Néanmoins, les critères d'attribution feront en sorte qu'un candidat ne désirant pas faire de restauration sera écarté d'office.

A l'intervention de Monsieur VIVIER, il est précisé qu'aucun candidat n'a été pressenti pour obtenir cette gestion.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

<u>Agent traitant</u>: Frédéric VAN CAUTER <u>Politique responsable</u>: Bernard BAUWENS

5. Biens immobiliers

Vente d'un bien sis chemin de Saint Druon n° 2 à Antoing Attendu que la Ville d'Antoing est propriétaire de la caserne des Pompiers d'Antoing cadastrée 1^{er} division parcelle C34 A3;

Considérant l'estimation du Service Public de Wallonie, Comité d'Acquisition de Mons, datée du 08 novembre 2021, d'un montant de 420.000,00 euros ;

Considérant l'offre d'achat de la Société de Logement du Haut Escaut d'Antoing au prix de 420.000 euros ;

Considérant l'opportunité de vendre ce bâtiment au montant de l'estimation;

Sur proposition du collègue communal, il est proposé au Conseil communal :

- De marquer accord sur la vente du bien sis Chemin de St Druon 2 à Antoing et cadastré 1er division parcelle C34 A3 à la Société de Logement du Haut Escaut d'Antoing pour un montant 420.000,00 euros selon une procédure de gré à gré.
- Le Bourgmestre, le Directeur général et le Directeur financier sont mandatés afin de représenter valablement la Ville d'Antoing à la signature de l'acte au SPW Comité d'acquisition.

Monsieur VINCENT signale avoir pu constater l'importance, pour la SLHE, d'intégrer de nouveaux locaux. A sa question, le Président précise que les seules autres personnes intéressées visaient une location plutôt qu'un achat. La SLHE est donc la seule à avoir déposé offre. Monsieur VINCENT rappelle néanmoins que l'on va ainsi se priver de recettes à l'ordinaire pour le futur. Il faut continuer à investir dans des bâtiments et il y a encore du travail dans le bas de la Grand'Rue où des bâtiments sont libres. Cela pourrait permettre de recréer des cellules commerciales. Près de ¾ des étages dans la Grand'Rue ne sont plus occupés, c'est dommage.

Monsieur DENAYER signale qu'une page se tourne avec la disparition de cette caserne. La première étape consistait en la création des zones de secours. La deuxième étape était la proposition de la vente et là le Groupe GO était contre par manque d'analyse d'autres possibilités de réaffectation de ce bâtiment tel un hall relais pour des entreprises agricoles ou artisanales et c'est dommage. Maintenant, on propose de vendre à la SLHE et là, le Groupe GO répondra favorablement car la visite des locaux actuels organisée récemment a permis de se rendre compte de la nécessité d'investir dans un nouveau bâtiment. Les conditions de travail pour le personnel de la SLHE sont presque inadmissibles (exiguïté des locaux, manque d'intimité, ...).

Le Président signale que le mercredi 04 mai, les pompiers quitteront symboliquement la caserne en convoi. Ils défileront dans les rues du centre d'Antoing avant de se diriger en convoi vers la nouvelle caserne de Blaton. Les pompiers issus des autres casernes dont la fermeture avait été annoncée feront de même.

Monsieur BILLOUEZ signale qu'il était important de conserver le siège social de la SLHE à Antoing. 2/3 des logements sociaux sont situés sur Antoing dont 200 logements sur Antoingcentre. Les services seront dès lors idéalement placés pour répondre aux besoins des résidents.

Monsieur Julien BAUWENS remercie l'ensemble du Conseil pour cette position unanime en faveur de cette vente à la SLHE. Par la visite des locaux actuels, il était important de montrer aux Conseillers Communaux la nécessité de ce déménagement.

Le Président rappelle qu'il avait été l'un des premiers à condamner la réforme des zones de secours et la fermeture de la caserne d'Antoing.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

<u>Agent traitant</u>: Enguerrand LEKOEUCHE <u>Politique responsable</u>: Bernard BAUWENS

6. Circulation

Antoing (Calonne) – N502 - instauration d'une zone 30 à hauteur de l'école

Sur le territoire de la commune d'Antoing (section : CALONNE), le long de la voirie régionale N502 dénommée « Rue Albert 1^{er} », une zone 30 – abords d'école est instaurée entre les PK 3.650 et PK 3.880 ainsi que 2 passages piétons aux PK 3.619 et 3.706.

Le Président précise que l'aménagement sera plus ou moins similaire à celui présent aux abords du cinéma Imagix à Tournai. Monsieur VINCENT signale qu'il aurait été utile d'ajouter un plan dans le dossier car il n'a pas pu se rendre sur place pour visualiser la situation.

Monsieur DESMET précise que la demande date de longtemps mais avait été placée dans le fonds de la pile. Un changement récent dans les services du SPW a permis de le faire avancer.

Monsieur VIVIER signale que la problématique en face de l'Adeps est la même avec une voirie qui appartient également au SPW mais Voies Hydrauliques cette fois et espère une issue favorable à ce dossier dans un avenir proche.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Sabine DRAPIER

Politique responsable: Bernard BAUWENS

7. Subsides aux sociétés

A l'unanimité, le Conseil approuve les demandes de subsides suivantes :

- a) Conseil Consultatif des Ainés demande de subside annuel 2022 montant 500 €;
- b) ASBL Fontenoy 1745 demande de subside annuel 2022 montant 500 €;
- c) Subside École de musique « La Concorde » demande de subside annuel 2022 montant 4.000 € ;
- d) Amicale des Pompiers d'Antoing demande de subside exceptionnel montant 3.000 €.

Agent traitant: Carine DUDANT

Politique responsable: Bernard BAUWENS

8. Gestion du personnel

Statuts et règlements administratifs et pécuniaires du personnel – mise à jour

La dernière révision des statuts date de 2014.

Il est donc proposé d'intégrer les nouveautés issues des différentes législations et notamment concernant : le bien-être au travail et la surveillance de la santé, la prise de cours du congé de maternité, l'ajout du congé pour écartement prophylactique, l'allongement du congé de paternité, l'ajout du congé parental à 9/10°, l'allongement du congé en cas de décès d'un proche, l'ajout d'un congé pour aidant proche, l'ajout du congé pour exercer une activité d'indépendant, l'ajout du congé politique et pour travailler dans un cabinet politique, l'ajout de la possibilité de télétravailler,...

Des nouvelles échelles sont également ajoutées. Le Président ajoute que ce document a été présenté en réunion de concertation syndicale où il a été répondu à toutes les questions posées. Il remercie Madame EVRARD, juriste, pour le travail accompli.

Le Directeur général précise que la dernière révision des statuts datait de 2014. Il a été surtout procédé à un nettoyage juridique sur base des Arrêtés Royaux parus depuis lors. Avec l'arrivée de nouveaux congés tel le congé pour un aidant proche. Ce congé est apparu suite à la crise sanitaire et repris dans un arrêté royal. Il est non rémunéré. Le télétravail est également intégré non pas en tant que tel et de manière structurelle mais les outils sont insérés dans les statuts afin de pouvoir le faire si besoin. Car il reste toute une série d'arbitrage à faire pour mettre en place le télétravail de manière structurelle : matériel mis à disposition, interventions financières éventuelles dans les frais d'internet ou autres,... Le télétravail de manière ponctuelle est toujours d'actualité mais ne concerne que quelques personnes et de manière très partielle.

Monsieur VIVIER salue le travail effectué pour le bien du personnel.

A la question de Monsieur Julien BAUWENS, le Président et le Directeur Général précisent, qu'à l'heure d'aujourd'hui, l'échelle D6 est la seule échelle qui ne dispose pas de possibilité d'évolution de carrière ce qui est anormal. L'idée est de permettre de repositionner les agents concernés dans une échelle spécifique qu'est la B1. Au niveau salarial, ces deux échelles sont assez similaires mais la grande différence, c'est que les agents en B1 peuvent évoluer vers les échelles B2 et B3.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable: Bernard BAUWENS

9. Procès-verbal

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 24 mars 2022.

Agent traitant: Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

10. Questions orales

Monsieur VINCENT signale qu'un hélicoptère traverse plusieurs fois par semaine la ville d'Antoing et effectue à chaque fois plusieurs rotations dans le périmètre de la verte Herbe pour ensuite voler de façon stationnaire au-dessus du site de St-Druon. Plusieurs riverains se plaignent notamment du fait que cet engin vole à très basse altitude ce qui engendre beaucoup de bruit.

La question est la suivante : « Pouvez-vous nous préciser quelle est la législation à ce propos et quels sont les éventuels moyens d'action de l'administration communale pour empêcher / limiter de telles nuisances ? »

Le Président signale avoir pris contact avec la propriétaire de l'hélicoptère qui s'avère être une instructrice. Elle dispose des autorisations de vol et respecte la limite d'altitude qui est de 500 pieds soit environ 150 mètres. Au-dessus de Saint-Druon, elle apprend à ses élèves le vol stationnaire. Les services de police n'en savent pas plus.

Monsieur VIVIER précise que le Tournai Air Club a des impositions qui lui sont faites sur des couloirs aériens pour ses différentes activités (vols à voile, planeurs, ...).

Comme proposé par Monsieur Julien BAUWENS, le Président essaiera d'avoir de plus amples informations sur les prescriptions légales en la matière.

Le Directeur Général signale que la question suivante émanait de Madame BOCQUET, absente et excusée, et précise que celle-ci a obtenu sa réponse directement par le Président du Comité d'Acquisitions d'immeubles à Mons.

Monsieur CHEVALIER expose sa question:

« En octobre 2020, avec de nombreuses photos à l'appui, je dénonçais le manque de pistes cyclables sur le territoire d'Antoing ainsi que le manque d'entretien du réseau existant (mauvais état ou signalisation déficiente) et demandais la création d'une commission vélo. Ma demande avait été écartée sans même être soumis au vote pour la raison de double emploi avec le pcdr.

Si je conçois bien que le pcdr a pour but d'aménager notre territoire et j'attends avec impatience les pistes cyclables reliant Péronnes à Hollain et Laplaigne, elle n'a pas pour vocation de veiller sur le réseau existant et de veiller à son entretien. Une commission vélo ou mobilité douce pourrait aider à attirer l'attention sur les points noirs pour les gommer le plus vite possible.

3 mois plus tard, vous nous proposiez vous-même de créer cette commission vélo dans le cadre d'un appel à projet : Communes pilotes de Wallonie Cyclable 2020 et vous motiviez votre appel à projets par l'essor touristique que connaîtra le site du Grand Large et proposiez pistes cyclables et marquage de bandes cyclables suggérées en liaison avec le RAVEL. Nous n'avions pas, un peu logiquement été retenus. Pour comprendre le « logiquement », je vous invite à lire le questionnaire du gracq (Groupe de recherche et d'action des cyclistes quotidiens) et d'en tirer vous-même les conclusions. On aurait pu réaliser quelques travaux quand même pour prouver notre volonté d'appartenir à la Wallonie Cyclable mais je n'ai rien vu venir.

Si je reviens à la charge, c'est à cause de l'actualité. En effet, Monseigneur le Prince de Ligne a confirmé l'ouverture très prochaine du centre Your Nature par définition, orienté nature et mobilité douce. Cette ouverture nous gratifiera de taxes de séjour et de l'accès à la piscine pour nos écoles. Pourquoi ne pas réinvestir ces quelques nouveaux deniers gagnés dans la réalisation de ces travaux envisagés lors du conseil communal du 21 janvier 2021, à titre de réciprocité ? Peut-être aurions-nous plus de chance d'être retenus au prochain tour ?

Vous parlez d'une zone 30 à Calonne pour la sécurité des écoliers. Pourquoi ne pas en profiter pour sécuriser leur arrivée à l'école par des trottoirs en bon état et des pistes cyclables dûment signalées. Il en va de même pour l'école de Péronnes située elle aussi sur une route très passante et jadis très bien desservie par une piste cyclable.

Le baromètre du Gracq a accentué ma motivation. Tournai y a récolté une honorable $24^{ème}$ place. Pourquoi ne pas aider Tournai à faire mieux encore en peaufinant nos connexions avec Vaulx, Vezon, Chercq et Saint-Maur? Elles existent déjà mais sont dignes d'un pays en état de siège.

Le prix du carburant a aussi motivé le retour de ma demande. Favoriser la mobilité douce pour se rendre à vélo au travail ou à l'école pourrait permettre de nombreuses économies et pour cela, il faut aussi favoriser la synchronisation Vélo – Tec et construire des parkings à vélo.

Peu de communes le savent mais le TEC subventionne le stationnement vélo aux arrêts de bus en Wallonie, à hauteur de 80% (100% sur ligne express) du coût standard de celui-ci. Une commune volontariste peut donc installer du parking vélo à moindre coût, là où s'exprime une demande pour l'intermodalité bus/vélo.

Une commission vélo pourrait aussi veiller à la praticabilité et à la propreté des espaces existants et en bon état en signalant des zones dangereuses ou sales : p.ex. quand la végétation devient dangereuse pour le passage des vélos, quand les feuilles mortes, pourtant

tombées depuis plusieurs mois forment un bourbier tel que l'on revient crottés d'une promenade le long du canal, quand des éclats de verre jonchent la voie bref, des choses qui peuvent arriver mais qui doivent être signalées à qui de droit pour les résoudre.

Espérant vous avoir convaincu de l'utilité de cette commission mobilité douce, je vous demande si vous comptez bientôt l'organiser.

Le Président précise qu'une commission dédiée à la mobilité douce est prévue le lundi 30 mai à 18 Heures en présence du Commissaire du Police.

Monsieur VINCENT quitte la séance.

Monsieur DENAYER expose sa question:

« Le 24 novembre dernier, je posais une question relative à l'organisation du télétravail de manière structurelle au sein de votre administration. Le point 8 de l'ordre du jour de ce conseil y répond en partie et inscrit cette mesure de télétravail dans les nouveaux statuts et règlements administratifs et pécuniaires du personnel.

Ma question d'aujourd'hui concerne également l'organisation et l'aménagement du temps de travail.

Partant du constat que, même si diverses dispositions légales d'aménagement de fins de carrière existent déjà et ou sont en voie d'être discutées au niveau fédéral, l'employeur (ici la commune) dispose de peu de moyens, notamment financiers, pour assurer à la fois la productivité et la situation privée du personnel communal.

L'allongement de la carrière, à l'horizon 2024 puis 2027 et 2030 va accroître des problèmes de santé tant physique que mentale, déjà connus par les travailleurs plus âgés (maladie de longue durée, troubles musculaires, articulaires, burn-out, dépressions) et ce surtout sur la portion de personnel exerçant des métiers dits pénibles ou lourds.

Nous pensons ici à nos maçons, paveurs par exemple, sans que cette liste ne soit exhaustive.

Le Ministre Collignon envisage donc la mise en place dans les pouvoirs locaux, sur base VOLONTAIRE, de mesures d'aménagement de fin de carrière à savoir une réduction du temps de travail d'un 1/5 temps sans perte salariale.

Sont visés spécialement les agents de plus de 60 ans, de niveaux E et D exerçant un métier pénible.

Outre que cette mesure rend la fin de carrière de l'agent plus adaptée à sa situation personnelle, cette mesure peut être adoptée avec ou sans embauche compensatoire.

L'idée majeure de la circulaire est de se dire : j'ai un agent qui a des compétences, des acquis, de l'expérience et un savoir-faire. La transmission est essentielle et il faut pérenniser un transfert/partage des connaissances et compétences d'un travailleur en fin de carrière vers un jeune qui débuterait sa carrière professionnelle (transfert de compétences lié à un transfert des valeurs et culture d'entreprise qui va aider ce jeune à s'intégrer et avoir ce sentiment d'appartenance. Du côté du travailleur âgé, ce sentiment de transmettre son acquis, que çà ne sera pas perdu une fois parti).

Il est donc prévu dans cette circulaire de recourir, dans le cadre de ce régime d'aménagement, à un modèle de formation en alternance en faisant du travailleur âgé et expérimenté le TUTEUR du jeune qui viendrait donc de former (sur base des formations en alternance telles qu'organisées par les centre IFAPME avec donc des conditions précisées dans un contrat à durée déterminée et rétribué et avec un incitant financier pour l'entreprise, ici la commune)

Pour les pouvoirs locaux participants, le GW a prévu une enveloppe pour permettre de recourir à cette embauche compensatoire (liée avec un aménagement du temps de travail de l'agent de plus de 60 ans), pour un montant de 4.351.000 euros (sur trois ans de 2022 à 2024) aux pouvoirs locaux participants.

Une aide non négligeable puisque la RW participe au financement de l'embauche compensatoire à hauteur du coût de l'apprenant en alternance.

Ma question, au nom de mon groupe, est donc simple :

Entendez-vous souscrire à cette expérience pilote d'aménagement de temps de travail pour votre personnel et agents de plus de 60 ans, de niveau E et D exerçant un métier dit « pénible et ou lourd « et dans le même temps recourir à une embauche compensatoire dans le cadre d'une formation en alternance dans les conditions et modalités de la circulaire de votre ministre du 22/03/2022 ? »

Le Président signale que les maçons, paveurs et autres métiers de voirie ou bâtiments ne le font pas à temps plein chez nous. Nos ouvriers sont avant tout multidisciplinaires. S'il y a un métier que l'on peut qualifier de « pénible » au sein de nos services, c'est celui de fossoyeur. Humainement, c'est un métier difficile. Le Directeur général ajoute qu'une réunion avec les syndicats sera prévue d'ici peu. Néanmoins, il s'agit, tout d'abord, de définir les métiers considérés « pénibles » au sein de nos services et ainsi déterminer les agents concernés. La médecine du travail est le partenaire tout indiqué pour effectuer cette importante analyse qui pourrait, il faut y être attentif, faire jurisprudence. Cependant, le Directeur Général précise que la transmission du savoir est déjà mise en place dans nos services. Un électricien a récemment été engagé en vue de remplacer l'actuel qui partira en congés de maladie avant sa pension en octobre prochain. Un ouvrier apprend depuis maintenant deux ans le métier de fossoyeur avec celui qui en a le titre aujourd'hui. De même, le responsable des tontes et curages qui prendra sa pension dans quelques mois école un de ses collègues sur la machine utilisée pour effectuer ces travaux. Cette transmission du savoir est donc déjà bien ancrée dans nos pratiques.

SEANCE SECRETE

La séance est levée à 20 h 45.

PAR LE CONSEIL:

Le Directeur Général, Le Président,

P. DETOURNAY B. BAUWENS